

LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC ET LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ



Par Benoît Grenier Ph. D., département d'histoire, Université de Sherbrooke

Photo : Musée de la mémoire vivante

La Seigneurie de Beaupré est l'une des plus anciennes dans l'histoire du Québec. Sa concession remonte à janvier 1636. En plus de son ancienneté, elle compte parmi les plus grands fiefs de la colonie (15 lieues sur 61¹) et inclut alors l'Île-d'Orléans. C'est entre 1662 et 1668 que le premier évêque de Québec, M^{gr} François de Laval, acquiert à titre personnel les parts des coseigneurs de Beaupré et de l'Île-d'Orléans. En 1675, il échange l'Île-d'Orléans contre l'Île-Jésus (aujourd'hui la ville de Laval) et fait donation, cinq ans plus tard, de Beaupré au Séminaire de Québec, institution qu'il a fondée. Pendant deux siècles, le Séminaire administre les terres de ce vaste fief : il concède des terres aux censitaires, établit des fermes, construit des moulins, collecte les rentes et exploite les terres forestières.



François de Laval, premier évêque de Québec et fondateur du Séminaire de Québec.

Source : <https://www.seminairedequebec.org/galerie-photos-videos/saint-francois-de-laval>

Le 18 décembre 1854, l'*Acte abolissant les droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada* reçoit la sanction royale après son adoption par le parlement du Canada-Uni. Au terme de plusieurs décennies de débats, cette loi met fin aux *droits et devoirs* ainsi qu'aux privilèges des seigneurs. Toutefois, l'abolition est réalisée dans le souci de respecter la propriété privée : elle prévoit des indemnités pour les seigneurs déçus de leurs droits et privilèges. Sous le régime seigneurial, la propriété comprend deux composantes : la propriété utile (jouissance complète des domaines et des terres non concédées) et la propriété éminente (droits sur les terres concédées se manifestant par le paiement annuel du cens par les censitaires). La loi de 1854 prend en considération ces deux dimensions. D'une part, elle reconnaît la *propriété éminente* en prévoyant des compensations pour les droits perdus qui y étaient associés (cens et rentes, lods et ventes, banalité, corvées). Ce sera la source des rentes constituées qui seront payées jusqu'en 1940 et commuées en taxe municipale de 1940 à 1970. D'autre part, la loi reconnaît la *propriété utile* en maintenant les seigneurs en pleine possession du domaine et des terres non concédées. Pour les seigneurs, il s'agit d'un changement nettement avantageux puisque, jusque-là, ils n'étaient pas autorisés à vendre des terres non concédées, ce qu'ils pourront faire sans obstacles après l'abolition. La période industrielle qui s'amorce alors sera d'ailleurs, pour de nombreux seigneurs, une occasion inespérée de vendre les terres domaniales ou encore de les subdiviser en lots pour le développement urbain ou villageois. En somme, l'*Acte seigneurial* s'est révélé très favorable aux seigneurs, laïcs comme ecclésiastiques.

1 Une lieue équivaut à environ 5 kilomètres.

DES IMMENSES ESPACES

Si les terres non concédées, les terres « en bois debout », se font de plus en plus rares à proximité des villes, il en est autrement dans les secteurs plus périphériques ou dans les zones moins propices à l'agriculture. En 1854, dans certaines seigneuries, les terres non concédées peuvent parfois constituer d'immenses espaces, lorsqu'il ne s'agit pas de l'entièreté de la seigneurie, comme c'est le cas à Anticosti ou dans certains fiefs gaspésiens où il n'y a aucun censitaire en 1854. Le cas de Beupré, une vieille seigneurie dans la proche périphérie de la ville de Québec, est particulièrement intéressant pour comprendre les persistances de la propriété seigneuriale et l'impact de la loi d'abolition.

Beupré est un fief immense situé sur la rive nord du Saint-Laurent, depuis la chute Montmorency, près de Québec, jusqu'à la rivière du Gouffre, dans la région de Charlevoix. Au moment de l'abolition, le Séminaire de Québec y détient un domaine forestier considérable, mais également plusieurs fermes domaniales dont l'histoire remonte au Régime français et qui sont bien établies dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

« **Beupré est un fief immense situé sur la rive nord du Saint-Laurent, depuis la chute Montmorency, près de Québec, jusqu'à la rivière du Gouffre, dans la région de Charlevoix.**

Elles constituent le garde-manger des prêtres et des élèves du Séminaire. Ces fermes se concentrent essentiellement dans la paroisse de Saint-Joachim et sont exploitées soit en faire-valoir direct (par fermiers à gages), soit par l'entremise de baux à ferme. Mais, surtout, le Séminaire a préservé ses vastes étendues de terres non concédées, au nord de la Seigneurie. Ce que le Séminaire désigne encore aujourd'hui comme la « Seigneurie de Beupré », ce n'est pas la seigneurie telle qu'elle était délimitée au XVII^e siècle, mais ce qu'il en subsiste de terres privatisées au moment de l'abolition. Sur son site internet, le Séminaire les décrit ainsi :

« La Seigneurie de Beupré, d'une superficie de près de 1 600 km², existe encore aujourd'hui, et on la désigne communément comme les "Terres du Séminaire".² »



Carte de la Seigneurie de Beupré.

Source : Service forestier du Séminaire de Québec

² Séminaire de Québec, « Historique », en ligne : <http://www.seigneuriedebeupre.ca/>, consulté le 8 octobre 2024.

Dans le cadre de nos recherches sur les persistances seigneuriales, nous avons interviewé en 2015 deux témoins associés aux terres de la Seigneurie de Beauré : le chanoine Jacques Roberge, alors supérieur général et ancien procureur du Séminaire et M. Jacques Laliberté, ingénieur forestier et régisseur des forêts au sein de cette même institution. Ce dernier était alors associé au Séminaire depuis trente-six ans, tandis que le chanoine Roberge, qui a fait ses études classiques au Petit Séminaire à compter de 1958, est prêtre du Séminaire de Québec depuis 1969. L'un et l'autre ont donc une connaissance très intime de l'institution et de la Seigneurie de Beauré.



Le chanoine Jacques Roberge et l'ingénieur forestier Jacques Laliberté sur les « Terres du Séminaire », septembre 2015.

Photo : Benoît Grenier

La Seigneurie comporte trois grands secteurs d'activité : l'exploitation forestière, la location de clubs de chasse et pêche et un important parc éolien, nommé justement Seigneurie de Beauré, exploité par un consortium formé par Energir et Boralex. Érigé à compter de 2005, le parc éolien du Séminaire produit 364 MW d'énergie éolienne. Son existence témoigne de la capacité d'adaptation du Séminaire. Ce ne sont donc plus des moulins à vent qui tournent sur la Côte-de-Beauré, mais quelque 164 imposantes éoliennes.

Ainsi assiste-t-on sur ces terres à une étonnante rencontre entre les vestiges seigneuriaux et une production énergétique typiquement contemporaine.

« La Seigneurie comporte trois grands secteurs d'activité : l'exploitation forestière, la location de clubs de chasse et pêche et un important parc éolien. »



Parc éolien de la Seigneurie de Beauré, 2015.

Photo : Benoît Grenier

UN IMPORTANT PATRIMOINE

La Seigneurie de Beauré, constitue un « patrimoine matériel excessivement important » selon les mots du chanoine Roberge. Ces 160 000 hectares de forêt bordent 10 municipalités et trois municipalités régionales de comté (MRC), de Stoneham et Sainte-Brigitte-de-Laval à l'ouest jusqu'à Saint-Urbain dans Charlevoix à l'est. On y accède par des chemins menant à une quarantaine de barrières qui sont autant de rappels, pour les citoyens des municipalités environnantes, du caractère privé, voire un peu mystérieux, de ces « terres du Séminaire » où ne s'aventure pas qui veut. L'accès à la Seigneurie est d'ailleurs toujours contrôlé directement par un bureau de la Sécurité situé au cœur du Séminaire, au 1, rue des Remparts, à Québec.

Chaque entrée et sortie doit être rapportée et enregistrée, à la fois pour contrôler l'accès et assurer la sécurité des travailleurs et usagers.



Barrière à l'entrée des Terres du Séminaire, secteur Sainte-Brigitte-de-Laval.

Photo : Benoît Grenier

La Seigneurie de Beauré, c'est d'abord un potentiel immense en matière de ressources (forêt, faune, gisements éoliens), administré par le Service forestier du Séminaire, que dirige le régisseur des forêts. Neuf personnes y travaillent, dont huit techniciens. Cependant, la plupart des opérations forestières (coupe de bois, construction de chemins, réparation de barrages), sont données à contrat à des compagnies spécialisées, quoique supervisées par le Service forestier : « En plein été, on fait travailler à peu près 400 personnes », mentionne Jacques Laliberté en entretien (375 pour les activités forestières et sylvicoles et 25 pour les parcs éoliens). Le dernier inventaire forestier a évalué la capacité de la forêt à 12 millions de mètres cubes de bois, une augmentation considérable comparativement aux 8 millions estimés à la fin des années 1970. Cette forêt est fortement diversifiée en raison de la dimension de la Seigneurie, allant d'une forêt mixte à tendance résineuse à une forêt de feuillus dans les secteurs sud-ouest.

« Le dernier inventaire forestier a évalué la capacité de la forêt à 12 millions de mètres cubes de bois.

L'exploitation forestière intensive et commerciale y est pratiquée depuis le début du XX^e siècle; longtemps confiée à la compagnie Abitibi-Price (maintenant Produits forestiers Résolu), elle s'effectue directement par le Service forestier du Séminaire depuis le début du XXI^e siècle. La possibilité forestière (sans affecter la pérennité de la forêt) est évaluée à 300 000 mètres cubes de bois annuellement, soit un rendement de 2,7% de production annuelle sur la capacité totale de la Seigneurie, rappelle le régisseur des forêts en entrevue. Il ajoute que des inventaires sont réalisés chaque décennie dans le but d'assurer le maintien du capital ligneux dans une perspective de longue durée. Le bois abattu sur la Seigneurie est acheminé à des usines de la région de Québec (Charlevoix ou Portneuf), puisque le Séminaire privilégie les usines locales, sauf pour les bois résineux qui sont livrés à Windsor, en Estrie, pour la pâte à papier.



Coupe forestière sur la Seigneurie de Beaupré, septembre 2015.

Photo : Benoît Grenier

Le Service forestier ne supervise pas que les opérations forestières, mais l'ensemble des activités sur la Seigneurie. C'est d'ailleurs, aux yeux de l'ingénieur, cette diversité qui rend son cas unique au Québec. « C'est une chance incroyable [...] que d'administrer et gérer une telle propriété », nous a-t-il affirmé au cœur de cette forêt où il est arrivé jeune ingénieur diplômé, en 1979. La Seigneurie de Beaupré ce sont aussi des ressources (dont 325 lacs) qui font le bonheur des usagers des 201 clubs de chasse et pêche, dont certains sont centenaires. On y retrouve près de 700 chalets pour 1 350 membres et leurs invités. Ces clubs privés n'ont pas été concernés par l'Opération accessibilité des années 1970 puisqu'ils ne se trouvaient pas sur des terres appartenant à la Couronne, contribuant à leur exceptionnalité. Les ressources fauniques, tant le poisson que le gibier, abondent aussi sur les Terres du Séminaire, en particulier l'orignal. En association avec Faune Québec, le Séminaire s'est doté d'un plan de gestion visant à stabiliser l'espèce, qui a connu une augmentation remarquable depuis les années 1980 : « C'est la plus haute densité d'originaux au nord du fleuve Saint-Laurent [15 originaux au kilomètre carré]. On a des façons d'exploiter [la forêt] qui favorisent le développement de l'orignal. » Conséquence directe, la chasse à l'orignal s'y est accrue considérablement, passant de 30 originaux prélevés par année vers 1980 à plus de 300 en 2015.

Pour l'ingénieur forestier comme pour le prêtre, la Seigneurie de Beaupré constitue un modèle en matière de développement durable. La préoccupation à l'égard du maintien des réserves ligneuses prendrait-elle racine dans la conscience de la durée du Séminaire? C'est ce que croit M. Laliberté : « Je pense que ça vient du Séminaire, qui ne voulait pas

épuiser la forêt. » L'ancienneté de la Seigneurie et son importance économique pour le Séminaire jouent très certainement un rôle dans la volonté de maintenir ce patrimoine foncier. Depuis 2012, la Seigneurie de Beaupré a d'ailleurs obtenu pour sa forêt la certification FSC (Forest Stewardship Council). Une fierté évidente pour le régisseur des forêts du Séminaire, qui conclut son entretien par ces mots : « On nous cite souvent en exemple comme modèle de gestion avec toutes les précautions qu'on prend ». Aussi invite-t-il ses successeurs à poursuivre dans la même voie.

UNE IDENTITÉ « SEIGNEURIALE » ?

Sous le régime seigneurial, les rapports humains sont incontournables. S'il n'est plus à proprement parler « seigneur », le Séminaire entretient toujours des liens avec les usagers de la « Seigneurie », mais aussi avec les populations des municipalités voisines, en particulier celles de la Côte-de-Beaupré – ses anciens « censitaires » en quelque sorte. Le supérieur du Séminaire a évoqué à quelques reprises en entrevue la mémoire des gens de la Côte-de-Beaupré et leur sentiment de gratitude à l'endroit du Séminaire. Se remémorant le discours du préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré lors de l'inauguration du premier parc éolien, le chanoine Roberge est explicite : « Je me souviens très bien, j'avais bien apprécié le discours [...] qui avait fait le lien entre le rôle du Séminaire, depuis le début, et le développement de la Côte-de-Beaupré. » De même, l'ancien procureur a insisté sur la contribution positive du Séminaire au développement économique et social de la région, et ce, depuis le temps de M^{gr} de Laval. À titre d'exemple, parlant de l'usine d'Abitibi-Bowater de Beaupré, dont les activités ont cessé en 2009 et qui a été démolie en 2010, le chanoine

Roberge rappelle que le Séminaire en garantissait l'approvisionnement en bois à partir de ses terres, jusqu'à la fermeture du « moulin ». Or, cette usine assurait des emplois à de nombreux citoyens de la région, se remémore-t-il.

LES HÉRITIERS DES CENSITAIRES

Mais ce sont surtout les usagers de la Seigneurie, les détenteurs de baux des clubs de chasse et de pêche, qui paraissent être les héritiers symboliques des anciens censitaires. Ils sont « les yeux du Séminaire », assure le supérieur. Ce sont 1 350 membres qui ont érigé, au fil des décennies, plus de 650 chalets sur les terres du Séminaire. Assurément, selon les témoins rencontrés, ils sont privilégiés et fiers de pouvoir fréquenter la Seigneurie et de transmettre leurs droits à leurs enfants. En contrepartie de ce privilège, ils surveillent les limites du territoire et informent le Séminaire des éventuelles intrusions, coupes de bois illégales ou traces de braconnage. Le régisseur des forêts ajoute que même si la Seigneurie est une forêt privée, l'accès y est favorisé dans une certaine mesure : « Sur la Seigneurie, on donne accès à 180 kilomètres de sentiers de motoneige. On a deux clubs de motoneige [...] On a des sentiers de ski de fond, des sentiers de marche aussi (comme le sentier des caps à Saint-Tite-des-Caps). On donne accès. On permet aux gens de canoë-kayak de descendre nos rivières. On a beaucoup de gens qui profitent de la forêt à part nos travailleurs. »

« Les usagers de la Seigneurie sont les yeux du Séminaire. »

Enfin, pour nos deux témoins, la Seigneurie est bien plus qu'un environnement de travail; elle est porteuse d'un sentiment d'appartenance très puissant qui émane de leurs propos. D'abord, ils ont conscience de son unicité. « Plusieurs communautés se sont départies [de leurs terres], ont vendu, ont eu une occasion d'affaires [affirme le chanoine Roberge], je pense que c'est vraiment une situation unique ». Il n'est d'ailleurs pas anodin de signaler que Jacques Roberge, supérieur général du Séminaire de 2012 à 2021, était auparavant le procureur du Séminaire de Québec, fonction qu'il a occupée pendant près de vingt ans (depuis 1994). En entretien, il précise : « Le procureur, c'était le responsable devant le conseil d'administration de l'ensemble des biens matériels du Séminaire, du patrimoine du Séminaire, du patrimoine matériel. Alors, cela veut dire : les édifices, les terrains, cela veut dire la Seigneurie de Beupré aussi³. » À ce titre, il aura été le dernier d'une longue lignée de prêtres, certains célèbres, qui ont, depuis le XVII^e siècle, veillé sur les biens du Séminaire : Louis-Ango de Maizerets, Jean-François Hubert, Jérôme Demers ou encore Benjamin Pâquet, pour n'en citer que quelques-uns. Sa nomination comme supérieur général, en 2012, constitue véritablement un événement historique pour l'institution puisqu'il est alors remplacé par un laïc, se trouvant en quelque sorte à clore une dynastie de prêtres-administrateurs.

UN GRAND TERRAIN DE JEU

Jacques Laliberté a également pleinement conscience du caractère unique de sa fonction. Son titre, d'abord, régisseur des forêts, est en soi un héritage symbolique digne du règne de Louis XIV. Il voue

un attachement très profond au Séminaire : « C'est ma deuxième famille », lance-t-il sans hésitation. Lorsqu'on lui demande s'il se sent différent de ses collègues ingénieurs forestiers, par exemple ceux qui œuvrent au Ministère, il répond : « Oui, ça [ne] se compare pas ! Je suis probablement un cas unique dans la Province. [...] On est privilégiés de travailler ici. [...] C'est un grand terrain de jeu ! » Voit-il des inconvénients à exercer sa profession au service d'un organisme religieux ? « Pas du tout. Au contraire ! », répond-il ; hors caméra, il raconte son voyage à Rome où il a pu rencontrer le pape en compagnie de prêtres du Séminaire, dont le supérieur. De toute évidence, son cas est une exception au Québec, comme l'est celui de la Seigneurie de Beupré.

Sur un plan plus personnel, le chanoine Roberge et le régisseur des forêts partagent une passion commune pour la pêche et la chasse. Pour les deux hommes, comme pour 1 300 autres usagers, la Seigneurie est aussi un lieu de villégiature et de loisirs. À quoi songe le chanoine Roberge lorsqu'il est sur la Seigneurie, lui a-t-on demandé en terminant ? Homme de foi, il évoque Dieu, mais il ajoute François de Laval « qui était non seulement un pasteur extraordinaire [...], mais aussi un homme d'affaires, un homme de vision, un homme d'audace. En plus du patrimoine immatériel, il nous a légué ce patrimoine matériel auquel on veille, comme on veille sur un bien de famille, depuis 350 ans. »

³ *Ibid.*, 35 min. 40 sec.

CONCLUSION

La décision du législateur, en 1854, de maintenir les terres non concédées dans le domaine privé explique pourquoi, encore de nos jours, le Séminaire de Québec possède une forêt privée qu'il continue de désigner comme sa « Seigneurie de Beaupré ». Avant l'abolition, mais plus encore depuis le XX^e siècle et l'avènement d'une exploitation forestière de type commercial, la Seigneurie de Beaupré constitue, selon les autorités du Séminaire, le principal revenu de l'institution. Toutefois, il faut reconnaître que l'intérêt économique n'est pas seul en cause. Pour le Séminaire, mais aussi pour des milliers d'individus qui ont accès à ces terres, la Seigneurie de Beaupré a une puissante valeur symbolique et sentimentale. Les « Terres du Séminaire », comme on désigne souvent cette propriété dans la région immédiate, constituent un patrimoine matériel remarquable ainsi qu'une composante de l'identité de la Côte-de-Beaupré.

--

NOTE DE L'AUTEUR

Ce texte reprend en grande partie des éléments du chapitre 3 de notre ouvrage *Persistances seigneuriales. Histoire et mémoire de la seigneurie au Québec depuis son abolition*, paru en 2023 aux Éditions du Septentrion. Nous remercions le chanoine Jacques Robert et M. Jacques Laliberté pour leur généreuse collaboration à cette recherche et pour nous avoir permis de découvrir la Seigneurie de Beaupré en leur compagnie.



Les grands propriétaires forestiers ont une longue et riche histoire et ils sont des témoins actifs de l'évolution du secteur depuis plusieurs siècles. Ils sont très heureux de se joindre à la Société d'histoire forestière du Québec.

www.agpfq.ca